

LE COURRIER CATALAN

GAZETTE D'INFORMATION BI-MENSUELLE

Rédaction et Administration : 71, Rue de Rennes, Paris (VI)

Abonnement Annuel : France : 35 fr. — Etranger : 50 fr.

4^e ANNEE | N^o 77 |

| 1^{er} SEPTEMBRE 1927

SUR LES VOIES JURIDIQUES

Après quatre ans de dictature, la Catalogne est plus décidée que jamais à maintenir ses revendications contre lesquelles s'est dressé d'une façon toute particulière le militarisme espagnol avec le roi en tête. Primo de Rivera prétendit porter un coup mortel au catalanisme ; le catalanisme est plus vivant que jamais. Il a agrandi en étendue et surtout en profondeur, car il est plus enraciné que jamais dans la conscience du peuple.

Le catalanisme offre aujourd'hui deux tendances : d'abord, la tendance ouvertement séparatiste, soutenue à l'étranger par ceux qui suivent les inspirations de M. Macià et qui n'espèrent la solution du problème catalan que d'un soulèvement du peuple. Disons de suite que cette tendance n'est pas seulement représentée par les amis de M. Macià ; bien des gens n'ayant aucun contact avec les organisations de M. Macià prêchent, comme l'illustre colonel, les moyens violents pour la réussite de leurs idéaux.

A côté de ces impatientes, dont le nombre risque de s'accroître de plus en plus, si la dictature continue son œuvre d'oppression et de tyrannie, il est une grande quantité de Catalans, des hommes profondément attachés au sol et aux sentiments patriotiques, qui ne refuseraient pas une solution fédéraliste du problème s'ils étaient appelés à y contribuer. On constate cette tendance dans la conscience de nombre d'intellectuels et dans celle de gens qualifiés ayant joué des rôles importants dans la politique du pays. Avec cette aspiration commune, il se dessine en Catalogne comme un front unique, tacite, comprenant depuis les conservateurs catholiques jusqu'aux socialistes.

**

Même sans réussir, le complot de M. Macià a placé, quant aux faits, le problème catalan sur un plan international. On ne peut plus ignorer son existence. Il est une des réalités politiques de l'heure présente et sur laquelle il faut désormais compter. Aussi, le catalanisme pacifique tend de plus en plus à placer également ce problème sur un plan international, du point de vue juridique. Il l'avait déjà fait l'année dernière, en envoyant des délégués au Congrès des Nationalités qui se réunissait à Genève. Il l'avait également essayé, en 1916, à la Conférence des Nationalités de Lausanne.

Cette année-ci, il est allé de nouveau à Genève, décidé qu'il est à intervenir dans tous les organes de coopération internationale. Son rôle, dans le tout récent Congrès des Nationalités européennes a été particulièrement brillant. Il y est allé animé des meilleurs souhaits et fidèle aux idées exprimées l'année dernière par le groupe catalan dans sa déclaration initiale et qui se résumait ainsi :

Les lettres

Un nouveau deuil frappe les lettres catalanes : Cristófor de Doménech, l'illustre penseur catalan, est mort, le 9 août, à Barcelone, où il était né. Il n'y a pas même deux ans, nous lui consacrons, ici même, un long article, auquel nous renvoyons nos lecteurs. Disons seulement que Cristófor de Doménech était l'un des écrivains catalans les plus singuliers. Il était âgé de quarante-huit ans et n'avait publié qu'une partie très réduite de tout son labeur littéraire et scientifique. Il avait atteint la quarantaine que son talent ne s'était révélé qu'à ses intimes. Mais depuis six ou sept ans, il avait donné aux publications catalanes de nombreux essais sur toutes matières, politique, critique, philosophie, littérature. En 1922, il publiait une remarquable brochure sur l'œuvre d'Alfons Maseras ; plus tard, il réunissait dans son livre, *Carnet d'un heterodox*, un choix de ses articles parus dans *Justicia Social*. Xavier Nogués illustrait son recueil de nouvelles, *L'Oci d'un fillof*, lorsque la mort l'a enlevé. Il laisse de nombreux manuscrits inédits que ses amis se proposent de publier un jour, car Cristófor de Doménech était un esprit original et paradoxal, et qui a enrichi dans une certaine mesure non seulement la pensée catalane, mais encore le style de la langue littéraire moderne. M. Schneberger n'a pas oublié C. de Doménech dans sa toute récente anthologie des *Conteurs catalans*.

M. Amadeu Vives, l'illustre musicien catalan, l'auteur de ce fameux chant *L'Emigrant*, que les Catalans adoptèrent lorsqu'on les empêcha de chanter *Els Segadors*, vient de publier à la Librairie Verdaguier, de Barcelone, sa remarquable conférence intitulée *L'entusiasme és la sal de l'ànima*.

Per les terres de Crist est un volume où M. Joaquim M. de Nadal nous raconte son pèlerinage aux Lieux Saints. M. Francesc Cambó a écrit pour ce livre une très intéressante préface.

« Nous tenons à déclarer que le groupe catalan, tout à fait compact dans son territoire, ne renonce, par le fait d'assister à cette conférence, à aucun des droits que le principe des nationalités lui accorde. Et nous pouvons nous exprimer ainsi d'autant plus que nous ne croyons pas incompatible ce principe avec les fonctions et le but de l'Etat, et que nous sommes, au contraire, persuadés que ce n'est que par l'application du principe de nationalité qu'on arrivera d'une manière pacifiste à avoir un Etat grand et prospère. »

Rappelons encore que le président de la déléga-tion catalane au Congrès de Genève disait l'année dernière ceci : « Bien que le Congrès ne pose pas la question dans toute son étendue, nous sommes ici pour donner une nouvelle preuve — après tant d'autres — de notre bonne volonté et de notre esprit d'une solution pacifique. Nous sommes disposés à chercher avec tout notre enthousiasme les formules juridiques qui puissent résoudre nos problèmes sans danger de voir changer la carte de l'Europe par la violence. Ce procédé s'accorde, d'ailleurs, avec notre idéal et convient le mieux à notre tempérament. »

On voit donc quels nobles efforts réalisent les Catalans pour résoudre leur problème par des voies de droit et de légalité. Quant à la solution du problème général de l'Espagne (en rapport, naturellement, avec le problème catalan et d'autres, tels que la question ouvrière, les questions économiques, le problème agraire, etc.), les Catalans ne s'en désintéressent point et ils sont décidés, nous affirme-t-on, à lui trouver une solution définitive, tant que cette solution supposera la suppression de la monarchie actuelle. Nombre de maux de la Catalogne provenant de l'entêtement du roi à vouloir ignorer son existence nationale, Alphonse XIII a perdu en Catalogne les rares partisans qu'il avait avant le coup d'Etat du marquis d'Estella. C'est donc à la base de la suppression de la monarchie actuelle que ce front unique qui commence à se dessiner en Catalogne pourrait, s'il est encore temps, s'accorder avec les éléments honnêtes et prestigieux de Madrid et de toute la Péninsule, qui désireraient résoudre de l'amiable le problème catalan.

Artisans du droit, forts du prestige qu'ils avaient acquis l'année dernière, les délégués catalans ont pris une part très active dans les travaux du Congrès de Genève. Leur situation spéciale au sein de tant de minorités antagoniques leur a permis d'exercer en quelque sorte le rôle d'arbitres. La sagesse politique des Catalans s'est donc manifestée une nouvelle fois, plus encore que dans les rapports présentés au cours des séances, dans le travail diplomatique et constructif réalisé au sein des commissions du Congrès.

— A la librairie « Catalonia », de Barcelone, vient de paraître *Colom fou català*, de M. Lluís Ulloa, traduction catalane et préface de M. Doménech de Bellmunt. Dans cette œuvre, le savant professeur péruvien nous donne les sources historiques qui l'ont mené à accorder au grand navigateur du xv^e siècle la nationalité catalane.

— Aux éditions de « La Revista », l'illustre critique M. Carles Riba fait paraître un volume, *Els marges*, recueil de ses articles de 1920 à 1926.

— Aux « Monographies médicales », dirigées par le docteur Aguadé, un volume du docteur Antoni Peyri, *Qüestions actuals en el tractament de la sífilis*.

— A l'Encyclopédie « Catalunya », un intéressant volume de M. Carles Pi i Sunyer, sur *L'aptitud economica de Catalunya*. Ce volume est destiné à démontrer la puissance économique de la Catalogne.

MEMENTO. — C'est avec grand plaisir que j'ai lu le premier livre de poèmes du jeune poète catalan Josep M. Rovira Artigues, *Poemes d'amor i de camí*. Je suis un peu en retard à en parler, mais cela me donne l'occasion de constater l'unanimité de la critique catalane à faire l'éloge de ce recueil, et je me joins à ce sentiment général.

Un premier recueil de vers est bien souvent une donnée insuffisante pour apprécier la valeur d'un poète ; aussi il est rare que la critique littéraire accorde, comme dans le cas présent, les honneurs d'une consécration. Il devait en être ainsi, puisque Rovira Artigues s'est présenté aux arènes littéraires avec un tel trésor de poésie qu'il serait injuste de ne pas lui décerner tout de suite le titre de poète. Il est certain que l'auteur de *Poemes d'amor i de camí* a été authentiquement oint par les Muses. Il enregistre les émotions les plus fugitives et il nous les offre bellement animées, sans effort, en faisant preuve d'un tempérament délicieusement serein et attentif et qui sait donner des formes précises à ses impressions intimes ou extérieures. Il ne faut pas chercher dans ce livre la flamme qui brûle et qui ébranle tout. Même l'amour y est modéré. Le feu, ici, c'est la bûche qui se couvre de cendre et qui répand une suave chaleur. Tempérament sensible, celui de M. Rovira Artigues est mis au service d'une intelligence disciplinée. Aussi son livre est une richesse incontestable de poésie sereine qui est l'avant-goût des œuvres tout à fait parfaites que l'on peut espérer de lui. — P. GUILIANYA.

III^e CONGRÈS DES NATIONALITÉS EUROPÉENNES

Les Buts du Congrès. — Ordre du jour. — La déléga-tion catalane. — Résumé des séances. — Interventions catalanes. — Les conclusions.

Le III^e Congrès des Nationalités européennes (ou groupes nationaux organisés de l'Europe) s'est réuni à Genève les 22, 23 et 24 août. On saisira l'importance des buts du Congrès et des groupes nationaux représentés par lui en lisant ce qu'en disait le journal *l'Oeuvre* dans un remarquable article paru le 20 août :

Le Congrès des Nationalités Européennes, qui se réunit ces jours-ci à Genève pour la troisième fois, rassemble les différents groupements nationaux enclavés dans les Etats européens. Mais tous les groupes existants ne participent pas à ce Congrès : il faut, en premier lieu, pour y être admis, que ces groupements soient organisés et animés d'une volonté de culture indépendante, et que la majorité, au sein de chaque groupement donné, ne se soit pas prononcée contre les revendications particularistes. Il faut également que tous les partis politiques de ces groupements se soient mis d'accord pour assister au Congrès, afin que leurs représentants soient les véritables mandataires de la nationalité.

La seule énumération des groupements qui se réunissent à Genève prouve l'importance du Congrès. Ils représentent en tout jusqu'à 50 millions d'Européens, distribués en trente-huit groupements nationaux ou de nationalités différentes. Les minorités nationales appartenant aux nouveaux Etats issus de la guerre sont déjà placées sous la protection de la S. des N. Mais il en est d'autres, et ce sont les plus nombreuses et les plus importantes, qui n'ont aucune garantie politique dans les Etats où elles sont enclavées. Elles sont donc forcées de se solidariser, de travailler en commun, non seulement pour sauvegarder leur personnalité, mais aussi pour réaliser leurs aspirations politiques et intellectuelles.

En France, on a présenté ce mouvement comme étant poussé par l'Allemagne, ou, tout au moins, comme ayant une apparence germanique. Ce n'était qu'une apparence. La majorité étant composée de groupes du Centre et du Nord de l'Europe, il y a eu évidemment une certaine prépondérance de la langue allemande, comme organe mutuel des groupes, dans la première conférence de 1925. Mais, à partir du Congrès de 1926, l'intervention du groupe catalan fit qu'une place plus grande fut accordée à la langue française. D'ailleurs, dans le Congrès, tous les discours qui ne sont pas prononcés en français sont traduits en français immédiatement après.

L'Oeuvre rapportait ensuite les résolutions prises par les précédentes réunions :

En 1925, le Congrès adopta les résolutions que voici : la liberté nationale de culture étant un bien spirituel du monde civilisé, tout Etat dans lequel se trouvent d'autres groupements nationaux doit être obligé de garantir à ses minorités nationales la liberté du développement « culturel » et la jouissance illimitée de leurs droits civiques. L'admission et l'application pratiques de ce principe sont les conditions essentielles d'une entente entre les peuples. Dans les Etats d'Europe où se trouvent d'autres groupes nationaux, ceux-ci doivent être autorisés à conserver et à développer leur personnalité nationale dans des corporations de droit public constituées territorialement ou personnellement. Une paix durable en Europe n'étant possible qu'à la condition d'une réelle volonté d'entente entre toutes les nationalités, la S. des N., conformément à ses principes et à sa déclaration du 21 septembre 1922, devrait s'occuper d'une manière efficace de la solution des problèmes nationaux, les groupements représentés au Congrès ayant la ferme volonté de contribuer, dans la mesure du possible, à ce que la S. des N. puisse atteindre ce but. En 1926, le Congrès adopta, entre autres, de nouvelles résolutions relatives à la garantie du libre développement « culturel », de l'égalité économique, du droit à la citoyenneté, du droit électoral et de son exercice, et au règlement de la question de la langue.

Quant au Congrès de cette année, il comportait l'ordre du jour que voici :

Résultats obtenus ou échecs subis par les groupements nationaux depuis la réunion précédente; intolérance en matière nationale et danger pour la paix européenne; collaboration nationale et internationale des nationalités; problème des langues; souveraineté nationale et droit des minorités; recherches sur les questions concernant le problème des nationalités; organisation et propagande.

« Cet ordre du jour, écrivait encore *l'Oeuvre*, est suffisant pour signaler l'extraordinaire importance de ces réunions. Elles ne peuvent passer inaperçues de la S. des N., qui doit trouver — et trouve, en effet — dans leurs résolutions des éclaircissements précieux pour aborder les problèmes dont elle a à s'occuper, si elle est fidèle à ses principes de justice et si elle désire réellement assurer la paix européenne. »

Groupes nationaux représentés.

Les groupes nationaux ou nationalités représentés au Congrès de 1927 étaient les suivants :

- Allemagne : groupes danois, polonais, serbe de la Lusace.
- Autriche : groupes croate, slovène, tchécoslovaque.
- Bulgarie : groupe juif.
- Danemark : groupe allemand.
- Espagne : groupe catalan.
- Estonie : groupes allemand, russe, suédois.
- Hongrie : groupe allemand.
- Italie : groupes allemand, kroato-slovène.
- Lettonie : groupes polonais, juif, allemand.
- Lithuanie : groupes polonais, juif, allemand.
- Pologne : groupes juif, russe, allemand.
- Roumanie : groupes hongrois, allemand, ukrainien, polonais, juif, serbe.
- Tchécoslovaque : groupes allemand, hongrois, polonais, juif, carpathosrusse.
- Yougoslavie : groupes hongrois, allemand, roumain.

Il y avait en tout jusqu'à plus de cinquante délégués, et autant de membres attachés aux délégations. L'assistance de presse était aussi très importante.

La déléga-tion catalane était particulièrement remarquable. Elle comprenait plusieurs membres représentant toutes les tendances du catalanisme, depuis les éléments les plus conservateurs jusqu'aux socialistes.

Séance plénière du 22 août.

Le Congrès s'ouvre sous la présidence du D^r Wilfan, délégué du groupe kroato-slovène d'Italie, et des autres membres du bureau formé par un représentant de chacun des groupes suivants : hongrois, allemand, polonais, juif et catalan.

Le Président, D^r Wilfan, ouvre le Congrès en souhaitant la bienvenue aux nombreux délégués et leur demande de l'autoriser à adresser les remerciements du Congrès aux Gouvernements suisse et genevois pour l'hospitalité qu'ils lui accordent. Il remercie encore les représentants de la Presse, auxquels il donne l'épithète de « meilleurs collaborateurs du Congrès ».

Il annonce ensuite la participation de neuf nouveaux groupes au Congrès, et rappelle à ce propos la nécessité d'établir au plus vite un statut traitant en particulier de l'admission de ces nouveaux groupes, que rien ne prévient jusqu'ici.

Le Président résume alors le travail du Secrétariat depuis le précédent Congrès. Le siège du Secrétariat a été fixé à Vienne, ce qui a permis d'intensifier les relations avec la plupart des groupes minoritaires.

Il ajoute cependant que faute de moyens matériels, ces relations sont loin d'être encore assez étendues.

Il passe ensuite en revue l'activité qu'ont développée les différents groupes de minorités dans les divers pays où elles vivent et en profite pour remercier l'Union des associations pour la Société des Nations de la collaboration qu'elle a apportée aux mouvements minoritaires.

Il insiste enfin sur l'importance croissante que présente le problème des Minorités dans tous les pays intéressés et déclare que seule, une solution radicale permettra de contribuer à la pacification de l'Europe.

A propos des résultats concrets obtenus à ce jour, il regrette de n'avoir à annoncer qu'un symptôme, la reconnaissance officielle en Lettonie des intérêts que présentent les droits des Minorités. En revanche, il renonce à souligner les manifestations hostiles aux revendications des Minorités, estimant qu'une séparation morale de la part de l'opinion publique doit suffire à les juger.

Si parfois de légers différends ont pu surgir entre les groupes minoritaires eux-mêmes, il n'en reste pas moins qu'ils doivent poursuivre leurs buts communs avec l'esprit de la plus grande solidarité et à l'appui d'une politique vraiment humanitaire.

Il tient encore à remercier spécialement l'Union interparlementaire de l'intérêt qu'elle accorde à la question des Minorités, et il y voit l'indice de l'importance toujours plus reconnue de ce problème vital pour l'avenir de l'Europe.

M. de Szullo, Tchécoslovaque, constate que le sort des minorités n'a guère changé depuis le Congrès précédent, néanmoins, cette question prend une importance mondiale. De grands organismes internationaux s'y intéressent et soutiennent ce mouvement. C'est là une preuve suffisante qu'il est dans l'intérêt de toutes les nations de contribuer à apporter une situation rationnelle et équitable au statut des Minorités européennes. Mais cette solution doit être pacifique, elle doit être le résultat d'une entente librement acceptée ; inspirée de l'exemple des Etats-Unis d'Amérique et de la Suisse.

M. Léon Motzkin, du groupe juif, montre que le problème minoritaire devient toujours plus complet et important. Alors qu'au début chaque groupe venait se plaindre des injustices qu'on lui faisait subir, il faut constater que de nos jours la question se présente sous un aspect beaucoup plus large. Il s'agit des droits et des intérêts de plus de 40 millions d'humains répartis dans le monde sous forme de groupes minoritaires. Ces droits ont été spécialement envisagés par la récente réunion des groupes israélites, dont il apporte le salut au Congrès. Notre tâche consiste à faire reconnaître envers et contre tous ce que sont les Minorités et les droits qu'elles revendiquent. Mais c'est là une tâche difficile et pour laquelle les moyens sont encore faibles. Néanmoins, il convient de faire constamment les efforts les plus sérieux pour atteindre le but que nous poursuivons, et qui représente l'unique solution du problème, en réclamant toujours plus haut la reconnaissance de nos droits.

Le D^r Kaczmarek, Polonais, vient apporter au Congrès les vœux des groupes qu'il représente, et tendant à la reconnaissance définitive des droits des minorités à leur libre développement intellectuel. Il estime qu'en raison des grandes différences dans la constitution des différents groupes minoritaires, toute solution schématisée du problème est fautive. Le droit des Minorités doit régler d'une manière pacifique la situation de la Minorité au sein de la Majorité, de telle sorte que ce droit soit en harmonie avec les vœux de la Minorité.